



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

N° 03/2020

FOURNITURE D'ENGINS DE CHANTIER (MANUTENTION ET TRAVAUX PUBLICS)

Le présent règlement comprend 5 pages et vaut cahier des clauses administratives et techniques particulières

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- ACHETEUR PUBLIC

Pouvoir adjudicateur : Lycée Polyvalent de Balata 97351 MATOURY
Tél : 05 94 35 07 83
Courriel : ce.9730514w@ac-guyane.fr

Représenté par : M. Marc TAILLANDIER
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Polyvalent de Balata

B - MARCHE N°03/2020 du 16 octobre 2020

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

La consultation porte sur la fourniture et l'installation d'engins de chantier pour le lycée polyvalent de Balata. Elle est soumise aux dispositions des articles du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Article 2 : Forme du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériel pour la filière professionnelle du lycée polyvalent de Balata.

Il est composé de 2 lots distincts :

- Lot n°1 : Matériel GO (Gros œuvre)
Lot n°2 : Matériel TP (Travaux public)

Les candidatures peuvent concerner un ou deux lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent. Les variantes sont autorisées.

Article 3 : Contenu des offres

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs ci-dessous et préciser dans son offre **le délai d'exécution du marché** à compter de la notification.

Le lycée de Balata se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis les meilleures offres. Il se réserve également la possibilité de retenir les offres initiales sans avoir à négocier.

Article 4 : Descriptif des offres

Le fournisseur retenu aura à sa charge toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de sa mission.

Cela comprend :

- La fourniture de la totalité des équipements
- L'emballage
- Le transport, les formalités de transit et de douane
- La livraison et l'installation sur site
- Le déballage, le contrôle de la conformité qualitative et quantitative
- La manutention vers les locaux où ils doivent être placés
- La formation le cas échéant
- L'évacuation des déchets.

NB : Toutes les spécifications techniques mentionnant une marque de fabrique ou de commerce, des noms commerciaux, de modèles ou de types particuliers s'entendent accompagnées des termes : « ou équivalent ».

4.1 MATERIEL GROS ŒUVRE – LOT 1

4.1.1 CHARIOT TELESCOPIQUE

Chariot télescopique MERLO P27.6.

Compris :

Fourches L 1m20.

Godet sans dents.

Crochet de levage sur tablier pour manutention d banches par élingues chaines.

Hauteur de levage max : 5m90.

CMU : 2T7.



4.2 MATERIEL TRAVAUX PUBLICS – LOT 2

4.2.1 EXCAVATRICE COMPACTE ZX26U-5

Excavatrice compacte HITACHI ZX26U-5

Compris :

Attache rapide QA05 mécanique ZX26

Godet rétro L300 x 40Lt P101 ARDEN ZX26

Godet rétro L500 x 75Lt ARDEN ZX26

Godet curage UG 1000MM X105LT QA05 ZX26



Article 5 : Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 6 : Mise en œuvre du marché

Le matériel proposé devra répondre aux normes en vigueur. Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque du matériel proposé et ses caractéristiques techniques. Le candidat retenu recevra une notification d'attribution du marché (une par lot). Les soumissionnaires non retenus seront informés conformément à l'article R2181-2 du code de la commande publique.

Article 7 : Retrait des consultations

Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés aux adresses internet suivantes :

- Site du lycée (www.lyc-balata.org) rubrique marchés publics
- AJI (www.aji-france.com)

Article 8 : Présentation des offres

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Seules les candidatures présentant les capacités professionnelles, économiques, financières et techniques, en application de l'article R2142 du code de la commande publique, seront prises en compte.

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Cahier des Clauses techniques et particulières
- Une offre (article 4 du présent document)
- L'acte d'engagement du candidat
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les fiches techniques des matériels proposés
- Le délai de livraison à réception du bon de commande
- Un engagement du soumissionnaire selon lequel il est à jour des cotisations sociales, des impôts et qu'il est assuré

Article 9 : Garanties

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie de 2 ans minimum.
Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

Article 10 : SAV

Le service après-vente devra intervenir sur place ou offrir toute autre possibilité avec les délais et conditions.

Article 11 : Prix et rythme des paiements

➤ Nature des prix

Les prix sont unitaires.

➤ Forme des prix

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Ils s'entendent franco de port matériels livrés à domicile.

Article 12 : Conditions d'envoi des offres

Par courriel sous double dossier de sauvegarde dans les formats largement disponibles ou remis contre un récépissé.

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Lycée polyvalent Balata

Service gestion

Lieu dit Balata

97351 MATOURY

Courriel : gestion.9730514w@ac-guyane.fr

Les plis devront comporter l'intitulé du marché :

« FOURNITURE D'ENGINS DE CHANTIER lot N° » et la mention « ne pas ouvrir ».

La date limite de réception des offres est fixée au : **27 novembre 2020 à 17h (heure locale)**

Article 13 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Les offres non conformes à la consultation seront éliminées.

L'attribution sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement sur 100 points.

La valeur technique (fonctionnalités, ergonomie, adaptabilité)	20 points
Le prix du matériel	50 points
Délais de livraison et durée de garantie	10 points
SAV	20 points

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble pouvant comprendre une discussion sur la base des propositions remises. Au terme de ce classement des offres, celle économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Article 14 : Mode de règlement du marché

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.

Article 15 : Renseignements complémentaires

- 1) Renseignements administratifs
Courriel : gestion.9730514w@ac-guyane.fr
- 2) Renseignements techniques
M. GOLITIN : pascal.golitin@ac-guyane.fr

Article 16 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 17 : Conditions de résiliation

En cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou le refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, peut entraîner, par décision du pouvoir adjudicateur, la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire.

Article 18 : Voies et délais de recours

Tout recours lié à l'application des clauses du précédent règlement devra être porté devant le tribunal administratif compétent pour le secteur concerné.

Le pouvoir adjudicateur, Proviseur



Marc Taillandier

Le soumissionnaire

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation de ce marché, que je déclare accepter sans modifications ni réserves, je m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à, le

Je soussigné (e)

Signature

Agissant pour le compte de la société

Cachet